



**CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R24-2025-149

PUBLIÉ LE 3 JUIN 2025

# Sommaire

## **Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du Loiret / SGAR**

R24-2025-05-28-00029 - AP2505 élus agricoles (2 pages)

Page 3

R24-2025-05-28-00030 - Arrêté délégation signature SGAR (13 pages)

Page 6

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2025-05-28-00029

AP2505 élus agricoles

**ARRÊTÉ**  
**modifiant l'arrêté préfectoral n°21-026**  
**portant nomination au comité de bassin Loire-Bretagne**

La Préfète de la région Centre-Val de Loire,  
Préfète coordinatrice de bassin Loire-Bretagne,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre du Mérite

- Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 213-7 à L213-11 et D. 213-17 à D. 213-29 ;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de madame Sophie BROCAS, en qualité de préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret
- Vu** l'arrêté préfectoral n°21-004 du 8 janvier 2021 portant composition du comité de bassin Loire-Bretagne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°21-026 du 15 janvier 2021 modifié portant nomination au comité de bassin Loire-Bretagne ;
- Vu** le courrier du 16 avril 2025 de Madame Isabelle CHMITELIN, directrice générale de Chambre d'agriculture France, informant des nouvelles désignations des représentants agricoles au comité de bassin Loire-Bretagne, en conformité avec le principe de parité.

**Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales Centre-Val de Loire :**

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : modification de la liste des membres du collège des représentants des usagers économiques**

La liste des représentants de la profession agricole au collège des usagers économiques définie à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°21-026 du 15 janvier 2021 susvisé est ainsi modifiée :

- **Gérald BACCONNIER ;**
- **Christelle SEYSSIECQ;**
- **Thierry COUE ;**
- **Charles PONTOIZEAU ;**
- **Carmen SUTEAU ;**
- **Nicolas STERLIN ;**
- **Vanessa VOYET.**

en remplacement de :

- Marie-Thérèse BONNEAU ;
- Nicolas BONNEFOUS ;
- Marielle DUBOIS ;
- Didier GUYON ;
- Jean-René MENIER ;
- Philippe NOYAU ;
- Catherine SCHAEPELYNCK.

### **ARTICLE 2 :**

L'arrêté n°25-082 en date du 19 mai 2025, modifiant l'arrêté préfectoral n°21-026 portant nomination au comité de bassin Loire-Bretagne, est abrogé

### **ARTICLE 3 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales Centre-Val de Loire et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin Loire-Bretagne, le directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire.

Fait à Orléans, le 28 mai 2025

La préfète de la région Centre-Val de Loire,  
Préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne  
signé :Sophie BROCAS

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans - 28, rue de la Bretonnerie, 45 057 Orléans Cedex 1 - dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. **Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Préfecture de la région Centre-Val de Loire et du  
Loiret

R24-2025-05-28-00030

Arrêté délégation signature SGAR

**ARRÊTÉ**

**Portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire  
à  
Madame Florence GOUACHE  
administratrice de l'État  
Secrétaire générale pour les affaires régionales**

**LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le second alinéa de l'article L.221-2 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2022-17 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié, relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État et portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 modifié créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juillet 2019 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret du 13 juillet 2023 nommant Mme Sophie BROCAS préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret ;

Vu l'arrêté du 9 avril 2021 du Premier ministre, portant nomination de Mme Florence GOUACHE, sous-préfète hors classe, dans les fonctions de secrétaire générale pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Centre-Val de Loire, ainsi que l'arrêté du 14 mars 2025, renouvelant Mme Florence GOUACHE dans ses fonctions pour la période du 9 avril 2025 au 31 août 2025 ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2021 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, portant nomination de M. Guillaume CHOUMERT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, dans les fonctions d'adjoint à la secrétaire générale pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Centre-Val de Loire, chargé du pôle « politiques publiques » ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2023 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur, portant nomination de M. Patrick ELDIN, attaché d'administration de l'État hors classe, dans les fonctions d'adjoint à la secrétaire générale pour les affaires régionales auprès de la préfète de la région Centre-Val de Loire, chargé du pôle « modernisation et moyens » ;

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Mme Florence GOUACHE, administratrice de l'État du 2<sup>e</sup> grade, secrétaire générale pour les affaires régionales, à l'effet de signer, au nom de la Préfète de la région Centre-Val de Loire, tous actes, arrêtés, décisions, conventions, circulaires, rapports, correspondances et documents, marchés publics et pièces comptables, relevant des attributions du représentant de l'État dans la région, y compris les recours et les mémoires à produire devant le juge administratif ou judiciaire ainsi que ceux liés aux actes du Conseil Régional dans le cadre du contrôle de légalité, relevant des attributions de l'État dans la région Centre-Val de Loire.

Sont exclus de cette délégation :

– les ordres de réquisition du comptable public

- la signature des décisions de passer outre refus de visa du contrôleur budgétaire régional et de la saisine du ministre en vue de cette procédure.
- l'exercice des compétences de la préfète de région dans la gestion des crédits de l'État pour lesquels les chefs de service régionaux ont reçu délégation.

#### **Article 2 :**

Mme Florence GOUACHE est désignée responsable de budget opérationnel de programme délégué des budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- 112 « aménagement du territoire – part interrégionale »
- 112 « aménagement du territoire – régionale »
- 348 « rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants »
- 349 « fonds pour la transformation de l'action publique »
- 354 « administration territoriale de l'État »
- 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

À ce titre, délégation est donnée à Mme Florence GOUACHE à l'effet de :

- recevoir les crédits des BOP précités ;
- répartir les crédits entre les unités opérationnelles chargées de l'exécution financière ;
- procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les unités opérationnelles et entre les actions ou sous-actions de ces BOP.

#### **Article 3 :**

Délégation est donnée à Mme Florence GOUACHE, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la fonction d'ordonnateur secondaire de la Préfète de Région.

Délégation est donnée à Mme Florence GOUACHE :

a) en qualité de responsable d'unité opérationnelle déléguée, des unités opérationnelles mutualisées et régionales, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les programmes suivants :

- 119 « Concours spécifiques et administration »
- 137 « Égalité entre les femmes et les hommes »
- 148 « Fonction publique »
- 348 « rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants »
- 349 « fonds de transformation de l'action publique »
- 354 « administration territoriale de l'État »
- 362 « écologie »
- 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

b) en qualité de centre de coût

- de l'unité opérationnelle nationale du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur », action formation, du ministère de l'intérieur
- de l'unité opérationnelle mutualisée du programme 354 « administration territoriale de l'Etat »

#### **Article 4 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Florence GOUACHE en tant que responsable du centre de coût SGAR, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et

dépenses de l'État, dans la limite des sommes déléguées, relatives à l'unité opérationnelle du Loiret du BOP 354 « administration territoriale de l'État ».

#### **Article 5 :**

Délégation de signature est donnée à Mme Florence GOUACHE à l'effet de signer au nom de la Préfète de Région, les marchés publics de travaux, fournitures et services et tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique, pour les affaires relevant du secrétariat général pour les affaires régionales.

#### **Article 6 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence GOUACHE, les délégations de signature qui lui sont données par les articles 1, 3, 4, et 5, sont exercées dans les mêmes conditions par M. Guillaume CHOUMERT et par M. Patrick ELDIN, adjoints au SGAR.

#### **Article 7 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence GOUACHE, de M. Guillaume CHOUMERT et de M. Patrick ELDIN, délégation de signature est également donnée, dans la limite de leurs attributions respectives, et à l'exclusion des correspondances et décisions administratives adressées :

- aux ministres,
- aux parlementaires,
- aux présidents et vice-présidents des assemblées régionale et départementales,
- aux maires des villes chefs-lieux de département et d'arrondissement et aux présidents des métropoles et agglomérations des chefs-lieux de département,

à :

1- Mme Cécilia TRANI, directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité, en tant que responsable de l'unité opérationnelle, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État relevant du BOP 137 « égalité entre les femmes et les hommes » et en tant que centre de coût de l'unité opérationnelle du Loiret du BOP 354 « administration territoriale de l'Etat ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécilia TRANI, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par Mme Laurène RAJON, directrice adjointe aux droits des femmes et à l'égalité.

2- Mme Isabelle ROBINET, directrice administrative et financière du secrétariat général pour les affaires régionales, à l'effet notamment de signer, dans la limite de ses attributions :

- a) les pièces et documents relatifs à l'engagement, à la liquidation et au mandatement des dépenses et à l'ordonnancement des recettes afférentes aux attributions du secrétariat général pour les affaires régionales, ainsi que des services régionaux pour lesquels les chefs de service n'ont pas reçu de délégation en matière d'ordonnancement secondaire :
  - 348 « rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants »

- 349 « fonds de transformation de l'action publique »
- 354 « administration territoriale de l'État »
- 362 « écologie »
- 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »

b) les pièces et documents relatifs au budget de fonctionnement du SGAR relevant de l'unité opérationnelle du Loiret du BOP 354 « administration territoriale de l'Etat », dont les certifications de services faits

c) Un plafond de 20 000 € s'applique par devis, commande ou par dépense.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Robinet, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par M. Louis PISSON-GOVART, coordonnateur du pôle budgétaire ou par Mme Grazyna MARCINKOWSKA, responsable de la coordination régionale des politiques interministérielles.

3- Mme Raniha OULTACHE-BASSEZ, directrice de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines au secrétariat général pour les affaires régionales du Centre-Val de Loire en tant que responsable de l'unité opérationnelle du programme 148, en tant que responsable de la partie formation de l'unité opérationnelle mutualisée du programme 354 et en tant que centre de coût de l'unité opérationnelle nationale du programme 216, action formation, du ministère de l'intérieur, ainsi que tous les actes juridiques et administratifs y afférents, sous un plafond de 20 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Raniha OULTACHE-BASSEZ, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par M. Nicolas LABASQUE, directeur adjoint de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines.

4- Mme Valérie DURAND, responsable de la mission modernisation et innovation au secrétariat général pour les affaires régionales pour le P349 « fonds de transformation de l'action publique », en tant que responsable déléguée de l'UO régionale, ainsi que tous les actes juridiques et administratifs y afférents, sous un plafond de 20 000 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie DURAND, la délégation de signature qui lui est donnée sera exercée par Mme Soline LOTTE, chargée de projets.

5- Mme Priscilla EL GHAZZI, directrice de la plate-forme régionale « achats » au secrétariat général pour les affaires régionales pour :

- les correspondances courantes, bordereaux d'envoi relatifs aux activités de la plate-forme ;
- l'ensemble des pièces liées aux marchés publics à l'exception de l'acte d'engagement ;

#### **Article 8 :**

Pour permettre l'exécution des opérations budgétaires découlant du présent arrêté, il est confié aux agents listés :

- à l'annexe 1 pour le progiciel de gestion intégrée CHORUS,

- à l'annexe 2 pour les autres applications,  
le soin d'accomplir, pour le compte et au nom du délégant, les actes de gestion relevant des programmes pour lesquels une habilitation Chorus leur a été accordée.

**Article 9 :**

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa publication au recueil des actes administratifs.

Il abroge l'arrêté préfectoral n° 25.012 du 19 février 2025.

**Article 10 :**

La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État en région Centre-Val de Loire et notifié à chacun des délégataires.

Fait à Orléans le 28 mai 2025  
La préfète de la région Centre-Val de Loire  
signé :Sophie BROCAS

**Annexe 1 : Habilitations budgétaires Chorus - SGAR Centre-Val de Loire**

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0112-DIR2	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	
		0112-DR45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	
		0112-DIR2-DS45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	X X X
		0112-DR45-DS45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	X X X
119	Concours spécifiques et administration	0119-C001-DR45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	X X X
		0119-C002-DR45	Angélique BELLANGER, Grazyna MARCINKOWSKA Séverine POURADIER	X X X	X X X
137	Égalité entre les femmes et les hommes	0137-CDGC-PR45	Fabienne GODELU Cécilia TRANI Laurène RAJON	X X X	X X X
148	Fonction publique	0148-DAFP-DS45	Sophie CAILLEAUX Emilie COMBE Aïssatou LILA Nicolas LABASQUE Georgia MOREAU Christelle SOL Raniha OULTACHE-BASSEZ	X X X X X X X	X X X X X X X

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
		0148-DAFP-DF45	Sophie CAILLEAUX Emilie COMBE Aïssatou LILA Nicolas LABASQUE Georgia MOREAU Christelle SOL Fabienne GODELU Raniha OULTACHE-BASSEZ	X X X X X X X X	X X X X X X X X
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	0209-CSOL-CPRF	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	X X X
305	Stratégies économiques	0305-ESSR-ES45	Angélique BELLANGER Grazyna MARCINKOWSKA Séverine POURADIER	X X X	X X X
348	Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	0348-DP45	Patrick ELDIN Émilie LASGUIGNES Christelle MINIER Louis PISSON-GOVART Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X X	
349	Fonds pour la transformation de l'action publique	0349-CVAL	Angélique BELLANGER Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Émilie LASGUIGNES Grazyna MARCINKOWSKA Christelle MINIER Louis PISSON-GOVART Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X X X X X	

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
		0349-CVAL-RCVA	Valérie DURAND Soline LOTTE Angélique BELLANGER Nadine GUILMAILLE Séverine POURADIER Nicolas LABASQUE Sophie CAILLEAUX Aïssatou LILA Raniha OULTACHE-BASSEZ	X X X X X X X X X	X X X X X X X X X
354	Administration territoriale de l'État	0354-DR45	Angélique BELLANGER Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Émilie LASGUIGNES Grazyna MARCINKOWSKA Christelle MINIER Louis PISSON-GOVART Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X X X X X	
		0354-DR45-DP45	Fabienne GODELU Cécilia TRANI Laurène RAJON Georgia MOREAU Angélique BELLANGER Séverine POURADIER	X X X X X X	X X X X X X
		0354-DR45-DMUT	Sophie CAILLEAUX Emilie COMBE Nicolas LABASQUE Aïssatou LILA Georgia MOREAU Christelle SOL Raniha OULTACHE-BASSEZ	X X X X X X X	X X X X X X X

Programmes		Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
		0354-CPNE-DR45	Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Émilie LASGUIGNES Christelle MINIER Louis PISSON-GOVART Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X X X	
362	Plan de relance « Écologie »	0362-CDIE-DR45	Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Emilie LASGUIGNES Christelle MINIER Louis PISSON-GOVART Séverine POURADIER Isabelle ROBINET	X X X X X X X	
		0362-MCTR-DR45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	X X X
		0362-MCTR-CO45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET	X X X	X X X
363	Plan de relance « Compétitivité »	0363-DITP-DR45	Mélanie AUBERT Clément MATHIS Claire SOCQUET Soline LOTTE Louis PISSON GOVART Isabelle ROBINET	X X X X X X	X X X X
723	Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	0723-DR45	Patrick ELDIN Nadine GUILMAILLE Émilie LASGUIGNES Christelle MINIER Louis PISSON-GOVART Isabelle ROBINET Séverine POURADIER	X X X X X X X	
	Consultation CHORUS Formulaire pour les programmes et centres financiers listés ci-dessus		Louis PISSON-GOVART Isabelle ROBINET		

Programmes	Centre financier	Agents habilités	Chorus Cœur	Chorus formulaire
	Engagement des marchés Consultation CHORUS	Sarah BERTHELARD Assiya BOUCHAR Marie DA COSTA Priscilla EL GHAZZI		

**Annexe 2 : Habilitations budgétaires Autres - SGAR Centre-Val de Loire**

<b>Applications</b>	<b>Agents habilités</b>
ALICE	Angélique BELLANGER Patrick ELDIN Isabelle ROBINET Grazyna MARCINKOWSKA Séverine POURADIER
CHORUS DT	Angélique BELLANGER Patrick ELDIN Isabelle ROBINET Séverine POURADIER Grazyna MARCINKOWSKA Sophie CAILLEAUX Emilie COMBE Nicolas LABASQUE Aïssatou LILA Christelle SOL Raniha OULTACHE-BASSEZ
COLBERT	Angélique BELLANGER Séverine POURADIER
CHORUS ODA	Sarah BERTHELARD Assiya BOUCHAR Marie DA COSTA Priscilla EL GHAZZI
PLACE	Sarah BERTHELARD Assiya BOUCHAR Marie DA COSTA Priscilla EL GHAZZI
ROLE PREFET	Christelle MINIER Louis PISSON-GOVART

**Annexe 3 : plafonds des dépenses autorisées par carte achat  
Centre de délégation SGAR**

<b>Nom du détenteur de la carte</b>	<b>Dépense maximale autorisée par transaction</b>	<b>Dépense maximale autorisée au cours d'une année civile</b>	<b>Paiement dans le cadre de marché (niveau 3)</b>	<b>Référencement de fournisseurs (frais de fonctionnement) ou frais de réception et de représentation</b>
Florence GOUACHE	1 500,00 €	4 400,00 €	Non	Référencement
Florence GOUACHE	1 500,00 €	10 000,00 €	Non	Frais de réception et de représentation
Patrick ELDIN	1 500,00 €	7 500,00 €	Non	Référencement
Valérie DURAND	1 500,00 €	5 000,00 €	Oui	Référencement
Cécilia TRANI	500,00 €	5 000,00 €	Non	Frais de réception et de représentation